

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation. Elle sera, comme le budget primitif 2024, disponible sur le site internet du pays de Balagne : <http://www.pays-de-balagne.corsica/>

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Président. Il retrace les opérations de toute nature, réalisées au cours de l'année.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200166 **Le budget primitif 2023** a été adopté le 5 avril 2023 par le comité syndical du PETR du pays de Balagne.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2023	Section de fonctionnement	251 281,70 €	300 098,22 €
	Section d'investissement	166 191,38 €	112 923,69 €
REPORTS DE L'EXERCICE 2022	Report en section de fonctionnement		30 047,39 €
	Report en section d'investissement (001)		284 877,48 €

TOTAL (réalisation + reports)		417 473,08 €	727 946,78 €
--------------------------------------	--	---------------------	---------------------

RESTES A REALISER À reporter en 2024	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	18 000,00 €	

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	251 281,70 €	330 145,61 €
	Section d'investissement	184 191,38 €	397 801,17 €
	TOTAL CUMULE	435 473,08 €	727 946,78 €

L'année 2023 a généré un excédent de fonctionnement de	+ 48 816,52 €
Avec la reprise du résultat antérieur	+ 30 047,39 €
Le résultat cumulé de clôture s'élève à	+ 78 863,91

DÉPENSES

➤ Les charges à caractère général ont diminué par rapport à l'année précédente. La majorité des projets réalisés ont pour but de valoriser le patrimoine. Voici la liste de ces projets :

- Réalisation du second volet de l'étude des jardins remarquables de Balagne (avec l'Université de Corse : 2 743 €)
- Finalisation du lot n°2 « recueil de la mémoire des habitants » de l'inventaire cartographique des ouvrages en pierre sèche (avec le bureau d'étude « I Pampasgioli ») et accompagnement à la finalisation de l'inventaire par l'entreprise Freelance géomatique pour un montant de 20 580 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200066611-20240415-2024-01585

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Ces dépenses ont diminué de manière significative, passant de 204 967,82 € en 2022 à 51 389,33 € en 2023, soit une division par quatre. Cette diminution s'explique par le fait que l'année 2022 a été caractérisée par des dépenses exceptionnellement élevées, consécutives à l'achèvement des projets post-Covid.

- Les charges de personnel sont en légère hausse depuis l'exercice précédent. La mise en place de l'assurance statutaire des agents du PETR depuis l'été 2023 permet la protection sociale des **agents**, (notamment en cas d'accident du travail, de maladie ou encore de congé maternité) en continuant de verser les salaires des **agents** en incapacité physique.
 - La mise à disposition de la CCIRB d'un agent pour le SCOT de Balagne à hauteur de 0.2 ETP pour l'année 2023 sur 3 trimestres.

Les agents du PETR bénéficient d'un financement comme suit :

- Emploi d'une Cheffe de projet CRTE à temps complet depuis le 15 novembre 2021 en contrat de projet à hauteur d'1 ETP sur le financement FNADT ;
- Emploi d'un adjoint administratif principal territorial échelle C2 au 1^{er} janvier 2020 comme Chargée de Développement territorial à temps complet à hauteur d'1 ETP sur le programme européen Leader à hauteur de 90% ;
- Emploi d'un adjoint administratif territorial échelle C1 depuis le 1^{er} juillet 2022 comme Coordinatrice de projet à temps complet à hauteur d'0,5 ETP sur le programme européen Leader à hauteur de 90% ;

Les charges de personnel du PETR au 31/12/2023 se composent de la rémunération de 3 ETP et s'élèvent à 155 785,46 €.

- La section 042 "Opération d'ordre entre section" est en légère hausse par rapport à l'an passé. Elle est soumise aux amortissements comptables à hauteur de 24 649,73 €
- Les autres charges de gestion courante sont stables et s'élèvent à 18 438,53 €. Ce qui représente une hausse des dépenses en 2023 d'un montant de 610,86 € par rapport à 2022.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – CA 2023

	CA Exercice 2023	CA Exercice 2022
011 - Charges à caractère général	52 407,98 €	204 967,82 €
012 - Charges de personnel	155 785,46 €	149 456,07 €
042 - Opérations d'ordre entre section	24 649,73 €	20 985,76 €
65 - Autres charges gestion courante	18 438,53 €	17 827,67 €
66 - Charges financières	0,00 €	525,19 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200366611-20240415-2024_013-BF

Accusé de réception

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Total	251 281.70 €	393 762,51 €
--------------	---------------------	---------------------

RECETTES

Les recettes de la section de fonctionnement sont en baisses par rapport à celles de l'exercice précédent passant de 368 951.98 € en 2022 à 307 476.32 € en 2023.

Les projets du Pays de Balagne bénéficient systématiquement de financements (Cdc, LEADER, Etat.). De ce fait, les recettes sont proportionnelles aux dépenses engagées. Ainsi le Pays de Balagne a perçu moins de subventions par rapport à l'année précédente.

Les recettes de fonctionnement sont les suivantes :

- Le versement dans le cadre du FNADT pour le financement du poste de Chef de projet CRTE pour la période de l'exercice 2023 d'un montant de 46 198,62 € ;
- Le versement d'un soutien financier au titre de l'organisation du colloque « les jardins en Corse et en Balagne : un patrimoine à découvrir et à protéger des 3, 4 e 5 novembre 2023 du service du patrimoine de la Collectivité de Corse d'un montant de 5 100 €, de l'Université de Corse (UNITI) d'un montant de 1000 € ;
- Le versement d'une avance de la DRAC d'un montant de 2 760 € pour la rédaction des actes du colloque « les jardins en Corse et en Balagne : un patrimoine à découvrir et à protéger des 3, 4 e 5 novembre 2023 ;
- Solde de la subvention de l'animation du CTE d'un montant de 27 633,70 €
- Fonctionnement et animation du GAL Balagne : le versement du solde du GAL 2022 pour un montant de 18 951,28 €
- Le montant de la participation des 2 communautés de communes reste identique par rapport à l'exercice précédent. Elle représente une contribution budgétaire en section de fonctionnement à hauteur de 40.000 € par Communauté de Communes soit au total 80 000 €
- Amortissement des subventions 2023 : 11 874 €
- Projet LEADER d'inventaire et géoréférencement des ouvrages en pierre sèche, lot n°2 et AMO : 39 648 €
- Projet LEADER GAL 2023 à percevoir la somme de 66 402,92 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – CA 2023

	CA Exercice 2023	CA Exercice 2022
042 - Opérations d'ordre interne section	11 874,00 €	11 874,00 €
74 - Dotations et participations	287 694,52 €	275 861,44 €

Accusé de réception en préfecture de Corse
02B-200066611-20240415-2024_013-BE

Accusé de réception en préfecture de Corse
Réception par le préfet : 16/04/2024
Publication : 16/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



75 – Autres produits de gestion courante	529,70 €	1 216,54 €
Total	300 098,22 €	368 951,98 €

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat d'exercice	- 53 267,69 €
Excédent antérieur reporté	+ 284 877,48 €
Résultat de clôture positif	+ 231 609,79 €

DÉPENSES

Les dépenses d'investissement ont été légèrement supérieures à l'exercice précédent passant de 132 262,11 € en 2022 à 166 191,38 € en 2023. Ces dépenses sont les suivantes :

- ✓ Mission de maîtrise d'œuvre de la via Balanina pour un montant de 35 460 €
- ✓ Travaux d'aménagement de la via Balanina pour un montant de 39 986,37 €
- ✓ Installation des IRVE en Balagne pour un montant de 78 391,01 €
- ✓ Opérations d'ordre entre section, et amortissements de subventions : 11 874 €

Il est à souligner que le PETR du Pays de Balagne a fini de rembourser son emprunt auprès du Crédit Agricole de la Corse en 2022. Aujourd'hui, la collectivité n'a pas de dette.

	CA Exercice 2023	CA Exercice 2022
16 – Remboursement d'emprunts	0,00 €	100 000,00 €
20 – immobilisations incorporelles	35 940,00 €	16 698,00 €
21 – immobilisations corporelles	118 377,38 €	3 690,11 €
041 – Opérations patrimoniales	0.00 €	0.00 €
040 – Opérations d'ordre entre section	11 874,00 €	11 874,00 €
Total	166 191,38€	132 262.11 €

Les restes à réaliser à reporter sur l'exercice 2023 sont de **18 000 € en dépense**, le PETR doit inscrire l'opération suivante :

Assistance juridique pour l'élaboration du SCoT de Balagne pour un montant de 18 000.00 €

02B-200066611-20240415-2024-013-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



RECETTES

Le montant des recettes de la section d'investissement a doublé, passant de 57 773,62 € en 2022 à 112 923,69 € en 2023. Les recettes d'investissement sont composées des subventions, qui sont proportionnelles aux dépenses, ainsi que du versement du FCTVA d'un montant de 17 259,26 €

Les communautés de communes ont versé une participation pour l'exercice 2023 à hauteur de 10 000 € chacune.

En 2023, Le PETR a perçu les versements suivants :

- Du FCTVA d'un montant de 17 259,26 € ;
- D'un soutien financier au titre du DSIL 2023 pour le financement des protections électriques des IRVE d'un montant de 11 088,48 € ;
- Du paiement de la subvention DSIL – AAP numérique pour le financement du site internet du PETR du Pays de Balagne d'un montant de 6 272 € ;
- D'un soutien financier au titre de la DGDU 2023 pour le financement de l'ingénierie complémentaire et reprographie des documents, annonces légales et commissaires enquêteurs du SCOT de Balagne à hauteur de 15 893,50 € ;
- De la participation des 2 communautés de communes à hauteur de 20 000 € ;
- Ecritures comptables : amortissements d'un montant de 24 649,73 €.

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – CA 2023

	CA Exercice 2023	CA exercice 2023
040 – Opérations d'ordre entre section	24 649,73 €	20 985,86 €
041 – Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €
10 – Dotations Fonds divers Réserves	17 259,26 €	29 787,76 €
13 – Subventions d'investissement	71 014,70 €	7 000,00 €
	112 923,69 €	57 773.62 €

CONCLUSION

Le compte administratif de l'exercice 2023 présente en section de fonctionnement un excédent de + 78 863,91 €

En section d'investissement, le compte administratif 2023 est excédentaire à hauteur de 231 609,79 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200066611-20240415-2024-013-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

